



Droits des étrangers marié avec un français

Par **Zarrouk halima**, le **20/12/2016** à **16:25**

Merci d'avance pour ce service.

je suis tunisienne, j'ai 39ans je suis divorcée et j'ai un enfant de 13ans, je suis mariée en tunisie avec un français de 70ans depuis decembre 2014,on a reste en Tunisie pendant les 2ans et maintenant nous vivants a paris depuis 1mois mais tout va mal entre nous, mon mari me me traite très mal psychologiquement ainsi que mon fils. ça ne va plus , j'arrive plus a supporté ses actes ni ses menaces de divorces et de rentrer a tunis avec mon fils a chaque fois que mon enfant dis ou i fait quelque chose qui ne le plait pas, ça devient invivable;des l'arrivé il est alle au prefecture pour regler le dossier et apres le premier conflit il est alle pour annuler la procedure. Moi je ne connaît aucun ici parcontre lui il a ses amis au prefecture et a la merie, il me laisse son argents, je suis très fatiguée j'ai perdu mon travail en Tunisie a cause de lui mon fils aussi est fatigué parcequ'il a perdu l'année scolaire labas mon fils est le 1er de classe. Il vit l'instabilité.

ma question: je voudrai savoir mes des droits et les droits de mon fils. Mon fils ne veut pas rentrer en tunisie a cause de son scolarité. Je sais pas quoi faire. Je suis déprimé .

merci encore une fois pour votre service